

INFORMATION VACCINATION COVID19

Préfecture du Gard. Le 15/01/2021

Conformément aux décisions du gouvernement et aux orientations fixées par la Haute Autorité de Santé, la population est vaccinée selon un calendrier priorisant les personnes âgées résidant en EHPAD et dans les unités de soins de longue durée, ainsi que les professionnels de santé y travaillant. Depuis le 6 janvier 2021, 2 545 personnes ont été vaccinées dans le Gard.

Pour accélérer la mise en œuvre du dispositif, une deuxième phase de vaccination démarrera le 18 janvier prochain et viendra amplifier la campagne en cours.

Qui peut se faire vacciner ?

- les résidents et personnels des EHPAD et Unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- les professionnels de santé, les aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentant une ou plusieurs des comorbidités suivantes de plus de 50 ans ou atteints de comorbidité suivantes
 - l'obésité
 - la BPCO et l'insuffisance respiratoire
 - l'hypertension artérielle compliquée
 - l'insuffisance cardiaque
 - le diabète de type 1 et 2
- les personnes, âgées de plus de 75 ans, séjournant dans les établissements de santé et en service de soins de suites et de réadaptation ;
- les personnes âgées résidant en résidences autonomie, en résidences services et petites unités de vie ;
- les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.*

A compter du 18 janvier, la vaccination sera également étendue :

- aux personnes âgées, de plus de 75 ans, non hébergées en institution.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID 19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement à savoir
 - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
 - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
 - transplantés d'organes solides
 - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
 - atteints de poly-pathologies chroniques, selon les critères suivant : au moins deux insuffisances d'organes
 - atteints de certaines maladies rares voir la liste sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_maladies_rares_cosv_fmr.pdf
 - atteints de trisomie 21

À partir de quand ?

Le 14 janvier 2021 : ouverture de la prise de rendez-vous

Le 18 janvier 2021 : démarrage de la phase 2 de la vaccination

Où se faire vacciner ?

Les 6 centres de vaccination dans le Gard seront armés grâce aux professionnels de santé libéraux, hospitaliers et communaux, dans des structures médicales existantes et dans des salles mises à disposition par les communes. Les centres de vaccination et leurs modalités pratiques sont accessibles sur le site www.sante.fr. Certains centres d'autres départements pourront être utilisés de par leur proximité géographique.

NIMES	CHU (salle du plan blanc)	Depuis le 6 janvier
NIMES	Centre départemental de vaccination 15 rue Sainte-Anne	Le 18 janvier
ALES	CH – service chirurgie ambulatoire	Depuis le 7 janvier
BAGNOLS	CH	Depuis le 8 janvier
BAGNOLS	Salle communale gérée par le CH	Le 18 janvier
UZES	CH Mas Careiron	Depuis le 13 janvier

Comment prendre rendez-vous ?

Prendre rendez-vous est une condition absolue d'accès au centre de vaccination. Il est vivement conseillé de prendre connaissance du formulaire d'entretien pour préparer sa prise de rendez-vous : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant de téléphoner. (en annexe)

Vous pourrez prendre rendez-vous par la plateforme www.sante.fr, à compter du vendredi 15 janvier 2021

En cliquant sur le centre le plus proche de chez vous, un lien hypertexte renverra l'utilisateur sur l'adresse www.doctolib.fr pour réserver ses deux créneaux de vaccination : l'un pour la 1^{re} injection, l'autre pour le rappel. Il faudra que vous confirmiez ce second rendez-vous.

Vous pouvez prendre rendez-vous via un numéro de téléphone national (0 800 009 110), à compter du vendredi 15 janvier 2021

Un entretien préalable à la vaccination sera effectué lors du rendez-vous afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination de la personne. Il est possible au préalable de se rendre chez votre médecin traitant qui fournira un « certificat d'éligibilité à la vaccination ».

Formulaire d'entretien pour préparer sa prise de rendez-vous par téléphone : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant la prise de rendez-vous.

Voir page suivante

QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des trois derniers mois ?

Oui Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?

Oui Non

Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines ?

Oui Non

Si oui lequel :

Avez-vous des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité à certaines substances ou avec d'autres vaccins ?

Oui Non

Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant) ?

Oui Non

Êtes-vous enceinte ?

Oui Non

Allaitez-vous ?

Oui Non

Réservé au médecin

Date :

Signature du médecin :

